



Bruxelles, le 14 mars 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2019/0030(COD)

7143/19
ADD 1

CODEC 597
EDUC 136
JEUN 30
SPORT 23
SOC 186
RELEX 222
RECH 158
CADREFIN 132
IA 87
PREP-BXT 88

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL fixant des dispositions visant à permettre la poursuite des activités de mobilité à des fins d'éducation et de formation en cours au titre du programme Erasmus+ établi par le règlement (UE) n° 1288/2013, dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union (première lecture) - Adoption de l'acte législatif - Déclaration

Déclaration du Royaume-Uni

Nous prenons acte du contenu de la mesure et invitons le Conseil à prendre note de notre position selon laquelle toutes les mesures d'urgence de ce type devraient s'appliquer à Gibraltar, si Gibraltar a précédemment été couvert par le droit de l'Union concerné.